



## PRÉFET DE L'AUBE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

#### **INTERDICTION DES RASSEMBLEMENTS À CARACTÈRE FESTIF DANS L'AUBE**

Troyes, le 26 octobre 2022

Par arrêté préfectoral du 26 octobre 2022, Madame Cécile DINDAR, préfète de l'Aube, interdit dans l'ensemble du département de l'Aube les rassemblements à caractère festif (rave-party, teknival) ainsi que la circulation des véhicules transportant du matériel de son destiné à ces évènements, à compter du vendredi 28 octobre 2022 à 18h00, jusqu'au mercredi 2 novembre 2022 à 10h00.

#### **Contact presse**

Bureau de la représentation de l'État et de la communication  
Tél : 03 25 42 35 00  
Mél : [pref-communication@aube.gouv.fr](mailto:pref-communication@aube.gouv.fr)

 @Prefete10  @Prefetaube  @Prefet\_10  aube.gouv.fr